



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

Conseil communal du 24 février 2026

Lors de cette séance, le Conseil communal de Penthaz :

1. A accepté le préavis n° 01-2026 –
Nouveaux statuts de l'Association intercommunale AIEE.

Conformément à la LEDP, ce point peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité dans les dix jours qui suivent l'affichage.

Penthaz, le 25 février 2026

Pour le Conseil Communal :

Le Président

La secrétaire